

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 50 (1958)
Heft: 2

Artikel: Activité de l'Organisation internationale du travail
Autor: Roland, Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385037>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Félicitons la direction de cette publication très utile et alerte qui n'a pas besoin d'encouragements spéciaux pour continuer vaillamment son chemin dans la voie du 100^e anniversaire.

Les briques amortisseuses

Dans un ouvrage savoureux, *La Réalité dépasse la Fiction*, qui reproduit les extraordinaires « canards » involontaires publiés dans la presse européenne, se trouvait la perle suivante :

« Un maçon, M. Olive Gaillard, a fait, au cours de son travail, une chute de treize mètres. Heureusement, un tas de briques a amorti sa chute. » (*France-Liberté*, 21 novembre 1955.)

Activité de l'Organisation internationale du travail

Par *Claude Roland*

Education ouvrière

Du 9 au 14 décembre dernier, une réunion d'experts sur l'éducation ouvrière s'est tenue à Genève.

En ouvrant cette réunion, Jef Rens, directeur général adjoint du B. I. T., ancien secrétaire de la Fédération générale du travail de Belgique, rappela la déclaration de Philadelphie, qui proclame entre autres le droit pour tous les êtres humains d'avoir des chances égales de réaliser leur développement matériel et spirituel. Il définit les raisons qui portent l'O. I. T. à une conception humaniste de l'éducation ouvrière, qui tend à donner aux travailleurs et à leurs organisations les connaissances nécessaires pour jouer le rôle qui leur revient dans la société.

Dans une série de considérations générales, le comité d'experts insiste sur la nécessité croissante d'une éducation ouvrière efficace, ainsi que sur l'importance et l'urgence de programmes éducatifs susceptibles d'aider les travailleurs à développer leurs capacités et à mieux remplir leurs responsabilités sociales et économiques, à devenir des membres éclairés de leurs syndicats, de meilleurs citoyens et des membres conscients de la communauté.

Les experts soulèvent également les problèmes de la contribution des travailleurs à la production et des loisirs devenus d'une plus grande acuité avec le développement de l'automatisation. Ils précisent à juste titre que les syndicats doivent jouer un rôle important dans le règlement de ces questions.

Les programmes d'éducation ouvrière ne sauraient être uniformes dans toutes les parties du monde, constatent les experts avec beaucoup de sagesse. Ils possèdent toutefois des éléments communs, les réalités quotidiennes du monde du travail, le cadre de la vie pro-

fessionnelle, les relations entre les employeurs et les syndicats par exemple. Les programmes d'éducation ouvrière devraient viser d'abord à la formation des cadres syndicaux et multiplier les activités éducatives pour l'ensemble des membres organisés.

L'Organisation internationale du travail a un rôle plus important à jouer pour aider les travailleurs et leurs organisations à exercer avec compétence et efficacité les responsabilités économiques et sociales qui leur incombent dans le monde moderne. Depuis quarante ans, la Conférence internationale du travail édicte des conventions et recommandations relatives aux conditions de travail, à la sécurité sociale, à la sécurité et à l'hygiène du travail, à l'orientation et à la formation professionnelles, aux relations entre associations d'employeurs et de travailleurs et à d'autres aspects de la vie sociale et économique. En 1956 et 1957, l'O. I. T. s'est engagée dans une nouvelle action: elle met à disposition des travailleurs et de leurs organisations une aide matérielle et technique ainsi que des moyens d'information et d'enseignement sur les sujets qui relèvent de sa compétence.

Les experts sont convaincus que la contribution de la grande institution de Genève ne s'arrêtera pas aux échanges d'expériences nationales et internationales ni à la formation d'un nombre appréciable d'instructeurs. Son programme devra faire, tôt ou tard, une plus grande place à des activités d'éducation ouvrière de longue haleine qui lui soient propres.

Les experts envisagent la publication d'un manuel sur les méthodes et techniques de l'éducation ouvrière, d'une série de cours à diffuser largement dans les syndicats, des informations systématiques dans la *Revue internationale du Travail*, les *Informations sociales* ou d'autres publications appropriées, afin que l'ensemble du mouvement ouvrier profite de ces expériences.

Le film et d'autres moyens audio-visuels devraient être développés et conduire à une véritable cinémathèque circulante, avec des branches dans les centres d'action régionaux et les bureaux de correspondance du B. I. T. de certains pays économiquement peu développés. Des bandes sonores ou des commentaires dans des langues particulières devraient permettre l'utilisation de ces films dans ces pays.

Le programme devrait comprendre également des stages d'études sur les aspects particuliers de l'éducation ouvrière, par exemple sur les problèmes posés par l'adaptation des techniques et des méthodes aux besoins de certaines catégories de travailleurs ou des animateurs et responsables de l'exécution des programmes. Le comité va jusqu'à recommander l'organisation prochaine d'un stage d'études pour les éducateurs ouvriers. L'action de l'O. I. T., l'organisation de conférences ou de cycles d'études, pourrait figurer à l'ordre du jour.

Une suggestion intéressante consiste à envisager au siège de l'O. I. T., à Genève, un service spécial qui permette une meilleure utilisation des ressources disponibles.

Le comité d'experts ne s'est évidemment pas préoccupé des conséquences financières et de la mise en application d'un tel programme. Il fait confiance sans doute au Conseil d'administration du B. I. T. pour régler éventuellement cette épineuse question.

Un Suisse, M. Ch. Barbier, directeur de l'Union suisse des coopératives de consommation, eut l'honneur de participer aux travaux de cette commission d'experts sur l'éducation ouvrière de l'O. I. T.

Politique sociale en Afrique

Une commission d'experts du B. I. T. pour la politique sociale dans les territoires non métropolitains a siégé durant deux semaines en décembre dernier à Genève, sous la présidence de M. L. Ignacio Pinto, ministre de l'Industrie et du Commerce du Dahomey (A. O. F.). Cette commission a examiné les problèmes du travail qui se posent dans l'Afrique au sud du Sahara et révisé un projet d'étude de la main-d'œuvre africaine élaboré par les services techniques du B. I. T. Les experts ont exprimé le vœu que cette étude soit publiée le plus rapidement possible, car elle donne le reflet précis et impartial de la situation actuelle et pourrait servir de base à l'action future de l'O. I. T. en Afrique.

Les experts ont procédé à de judicieuses constatations concernant les problèmes du travail sur le continent africain. Ils insistent sur les objectifs de politique sociale, dont il faut retenir les termes suivants: respect de la dignité humaine et élimination des discriminations raciales; accélération de la productivité; création du climat social approprié qui présuppose évidemment la promotion de la santé publique, de l'éducation, du logement et le développement des collectivités indigènes; mais aussi perspectives d'amélioration de leurs conditions de travail pour les éléments des collectivités, stabilisation de la main-d'œuvre et suppression des maux sociaux inhérents aux migrations massives de main-d'œuvre.

Les experts estiment qu'il faut consacrer à la poursuite de ces objectifs les fruits du développement économique.

Des représentants indigènes des associations d'employeurs et de travailleurs participèrent à égalité de droit aux travaux de cette importante commission.

Protection des travailleurs contre les radiations

Un groupe d'experts du B. I. T. a siégé durant trois semaines à Genève pour rechercher les meilleurs moyens de protéger les travailleurs contre les radiations.

Dans leurs conclusions, les experts insistent sur la nécessité d'une éducation convenable des travailleurs dans le domaine de la protection contre les radiations.

Des suggestions pertinentes sont présentées pour la revision du chapitre consacré aux radiations dangereuses dans le règlement-type de sécurité pour les établissements industriels publié par le B. I. T. en 1949, notamment de l'emploi des sources non scellées de substances radioactives. L'emploi de ces substances est déjà très répandu et l'on peut prévoir qu'il continuera encore de se développer.

La question des dangers inhérents à l'extraction des minerais radioactifs, au travail des usines chimiques et métallurgiques, aux entreprises spécialisées qui procèdent au traitement des combustibles nucléaires après l'irradiation, aux réacteurs nucléaires ou aux accélérateurs de particules sourdes ou de haute énergie n'a pas été abordée à cause du caractère spécialisé de ces différentes opérations. Les experts jugent cependant que le B. I. T. devrait aborder l'étude de ces aspects de la question et suggèrent même un ordre provisoire de priorité.

L'application de composés luminescents constitue parmi les opérations actuellement effectuées la plus dangereuse. Les nouvelles dispositions exigent l'emploi d'enceintes hermétiques pour toutes les opérations dans lesquelles des composés luminescents sont appliqués sous forme de poudre sèche et, autant que possible, dans toutes les phases du travail.

L'utilisation graduellement croissante de sources non scellées exige une solution rapide à ce problème, avec la collaboration de l'autorité compétente.

La réunion a examiné les problèmes posés par le développement spectaculaire des utilisations des substances radioactives pour l'élimination de l'électricité statique. Il est recommandé, quand cela est possible, d'aménager les installations de telle manière que le niveau d'irradiation du personnel soit si faible qu'il dispense d'examen médicaux et de contrôle. Il est important cependant d'identifier clairement ces dispositifs, de manière à éviter que des personnes non averties subissent des irradiations excessives.

Enfin, les experts recommandent d'installer et de faire fonctionner des appareils utilisant des flux d'électrons et susceptibles de produire des rayons X parasites dans des conditions qui permettent d'éviter le recours au contrôle de l'irradiation du personnel.

Abolition du travail forcé

La convention sur l'abolition du travail forcé, votée par la Conférence internationale du travail dans sa session de juin 1957, entrera en vigueur en janvier de l'année 1959. En effet, après la

Grande-Bretagne, le Danemark vient de ratifier cette convention qui exigeait pour son entrée en vigueur la ratification de deux Etats membres de l'O. I. T.

La Conférence pour l'étude des problèmes humains dans les collectivités industrielles du Commonwealth et de l'Empire britanniques

On se souviendra sans doute que la célèbre cité universitaire d'Oxford a été le théâtre, en juillet 1956, d'une importante conférence, présidée par le duc d'Edimbourg, sur les problèmes humains dans les collectivités industrielles du Commonwealth et de l'Empire britanniques¹. L'ampleur de cette conférence, la grande diversité de ses participants, la gamme étendue des sujets traités, tout cela mérite, semble-t-il, que l'on rende compte avec quelque détail de cette intéressante expérience, qui a fourni une nouvelle preuve des efforts déployés par le Royaume-Uni, avec ce sens des réalités et ce pragmatisme dont il a déjà donné tant d'exemples au monde, pour aborder à l'échelon planétaire les problèmes humains de l'industrialisation.

Historique de la conférence

C'est en 1952 déjà que M. John Marsh, directeur de l'Industrial Welfare, Society, suggéra d'organiser, dans le cadre du Commonwealth et de l'Empire, une conférence sur quelques-uns des problèmes humains qui se posent dans l'industrie. Il soumit cette idée au duc d'Edimbourg, qui accepta de patronner la dite conférence, à condition toutefois qu'elle suive certains principes, et notamment qu'elle comprenne des groupes d'étude. Dès décembre 1954, un Conseil de patronage, composé d'employeurs et de syndicalistes de renom, fut créé à Londres et placé sous la présidence de sir Harold Hartley, ancien président de la Conférence mondiale de l'énergie.

Après avoir invité le duc d'Edimbourg à assumer la présidence de la conférence, ce qu'il accepta, le Conseil de patronage entreprit les travaux de préparation, qui ne durèrent pas moins de dix-huit mois. Trois commissions s'occupèrent plus particulièrement du programme de la conférence, des personnes devant être invitées à y participer et des groupes d'étude. En ce qui concerne le coût de la conférence, il fut décidé que les participants paieraient eux-mêmes

¹ La conférence a fait l'objet d'un rapport aussi dense que complet, publié en deux volumes sous le titre de *His Royal Highness the Duke of Edinburgh's Study Conference on the Human Problems within the Commonwealth and Empire, Oxford 1956* (Oxford University Press, Londres, 1957).